

**14-09-22 PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenue le 22 septembre 2014 à 19 h 33, à la salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M^{mes} Élisabeth Beaudoin (représentante du comité de parents pour l'ordre secondaire)
Noëlla Bourdages
Sara Deschênes
Louise Dionne
Marie-Claude Hamel
Karène Langlois (représentante du comité de parents pour l'ordre primaire)
Lise Lévesque
Pauline Michaud

MM. Daniel Arseneault
Steeve Boucher
Raynald Caissy, vice-président
Jacques Deschênes
Claude Fortin
Gilbert Labrie
Dany Landry
Jean-Maurice Lechasseur
Luc Marcoux
Sylvain Pleau
Guy Potvin
Alain Rioux

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. La directrice générale adjointe, M^{me} Madeleine Dugas, et la secrétaire générale par intérim, M^{me} Suzie Pelletier.

À cette séance sont aussi présents :

M. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines
M. Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles
M. Marc Girard, directeur des Services des ressources financières
M^{me} Christine Marquis, directrice des Services des ressources informationnelles

Absence motivée :

M. Jean-François Parent, directeur général

14-09-22-32 PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucun élève n'est présent à la séance ordinaire du conseil des commissaires et aucune correspondance n'a été acheminée au président.

14-09-22-33 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Le président, M. Raymond Tudeau, invite les personnes présentes à formuler, si désiré, leurs questions concernant les gestes posés depuis la dernière séance ordinaire du conseil des commissaires.

Les sujets abordés dans les questions soumises par le public concernent le dépôt d'une autre partie de pétition par le Comité de mobilisation de parents contre les coupures en éducation et le transport scolaire du midi.

- André Trahan;
- Valéry Marquis;
- Marie-Claude Labrie;
- Patrick St-Pierre;
- Maude Côté;
- Mylène Desjardins;
- Ginette Ross;
- Robbie Fournier;
- Émilie Roussel.

14-09-22-34 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES PARENTS

M^{me} Élisabeth Beaudoin, représentante du comité de parents, présente un résumé des dossiers qui ont retenu l'attention du comité de parents depuis la dernière séance du conseil des commissaires.

14-09-22-35 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Guy Potvin et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et présences;
2. Période de questions et correspondances des élèves;
3. Période de questions réservée au public;
4. Période réservée aux commissaires parents;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Décision
 - 6.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 25 août 2014 :
 - Approbation;
 - Suivis;
 - 6.2 Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 25 août tenu le 15 septembre 2014;
 - Approbation
 - Suivis;
 - 6.3 Cession du contrat d'entretien ménager de l'école des Sources – Autorisation (Carl Ruest);

- 6.4 Rapport des décisions prises dans le cadre des règlements de délégation des fonctions et pouvoirs (période du 1er mars 2014 au 30 juin 2014) (Madeleine Dugas);
 - 6.5 Priorités de la Commission scolaire des Phares pour 2014-2015 (Madeleine Dugas);
 - 6.6 Transmission au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de la pétition déposée au conseil des commissaires par les parents lors de l'ajournement du 15 septembre 2014 (Madeleine Dugas);
 - 6.7 Comités formés au conseil des commissaires (Madeleine Dugas);
 - 6.8 Contrat relatif aux activités de francisation pour immigrants adultes non francophones – Autorisation de signature (Madeleine Dugas);
 - 6.9 Comblement de postes (huis clos) (Madeleine Dugas);
 - 6.10 Planification annuelle des ressources informationnelles (Christine Marquis);
 - 6.11 Effets bancaires – Signataires (Suzie Pelletier);
 - 6.12 Opposition à la fermeture du Conservatoire de Rimouski (Suzie Pelletier);
 - 6.13 Service de surveillance par la municipalité de la Rédemption à l'école du Portage – du Clair-Soleil – Entente (Carl Ruest)
- 7. Information
 - 7.1 Rapport du directeur général;
 - 7.2 Rapport du président;
 - 8. Questions nouvelles
 - 8.1
 - 9. Levée de la séance.

DÉCISION

14-09-22-36

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 25 AOÛT 2014

Attendu l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Il est proposé par M^{me} Noëlla Bourdages et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2014 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

14-09-22-37 PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 25 AOÛT TENU LE 15 SEPTEMBRE 2014

Attendu l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M^{me} Louise Dionne et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 25 août 2014, tenu le 15 septembre 2014, et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

14-09-22-38 CESSIION DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'ÉCOLE DES SOURCES – AUTORISATION

ATTENDU la demande du titulaire du contrat d'entretien ménager de l'école des Sources, Entreprise Henri-Paul Robichaud enr., à l'effet de céder le contrat qu'il détient avec la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU l'analyse effectuée par les Services des ressources matérielles de la candidature de la cessionnaire proposée par l'actuel titulaire;

ATTENDU l'article 2.18 du contrat qui prévoit que le titulaire du contrat ne peut céder son contrat sans l'accord écrit au préalable de la Commission scolaire;

Il est proposé par M. Steeve Boucher et résolu d'autoriser la cession du contrat d'entretien ménager de l'école des Sources à Madame Chantale Bélanger. Cette autorisation est conditionnelle à l'obtention des documents exigibles en vertu du contrat et au maintien de toutes les clauses dudit contrat.

14-09-22-39 RAPPORT DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTS DE DÉLÉGATION DES FONCTIONS ET POUVOIRS (PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2014 AU 30 JUIN 2014)

Il est proposé par M. Jacques Deschênes et résolu d'adopter le Rapport des décisions prises dans le cadre des Règlements de délégation des fonctions et des pouvoirs pour la période du 1er mars 2014 au 30 juin 2014, tel que présenté au document A113-1 (03/14-06/14).

Ce document s'inscrit dans le suivi régulier de la gestion courante assurée par le directeur général conformément à la *Loi sur l'instruction publique* et aux *Règlements de délégation des fonctions et des pouvoirs* adoptés par le Conseil des commissaires.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

14-09-22-40 PRIORITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES POUR 2014-2015

ATTENDU le mandat du directeur général;

ATTENDU les discussions tenues au comité d'évaluation du directeur général;

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Hamel et résolu d'adopter le document intitulé « Priorités 2014-2015 de la Commission scolaire des Phares », codifié sous le numéro A123-2-1 (14-15).

Ce document est déposé au bureau du secrétariat général pour consultation éventuelle.

14-09-22-41 TRANSMISSION AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT DE LA PÉTITION DÉPOSÉE AU CONSEIL DES COMMISSAIRES PAR LES PARENTS LORS DE L'AJOURNEMENT DU 15 SEPTEMBRE 2014

ATTENDU le dépôt d'une pétition déposée au conseil des commissaires par le Comité de mobilisation de parents contre les coupures en éducation lors de l'ajournement de la séance ordinaire du 25 août tenu le 15 septembre 2014;

ATTENDU que les parents protestent contre les coupures à la Commission scolaire des Phares, notamment dans les ressources d'aide et dans le transport scolaire du midi;

ATTENDU que ces coupures sont le résultat direct des compressions demandées aux commissions scolaires de la part du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport depuis plusieurs années;

ATTENDU la volonté du conseil des commissaires de faire connaître la réalité du milieu au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que la pétition des parents reflète leurs insatisfactions;

Il est proposé par M^{me} Sara Deschênes et résolu à l'unanimité de transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Yves Bolduc, la pétition déposée au conseil des commissaires lors de l'ajournement de la séance ordinaire du 25 août et qui s'est tenu le 15 septembre 2014.

14-09-22-42 COMITÉS FORMÉS AU CONSEIL DES COMMISSAIRES

ATTENDU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le conseil des commissaires doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines;

ATTENDU que le conseil des commissaires a institué, durant son mandat, d'autres comités pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions ou pour l'étude de questions particulières;

ATTENDU les élections scolaires et les changements apportés par la loi quant au nombre de commissaires;

Il est proposé par M^{me} Sara Deschênes et résolu de laisser au nouveau conseil des commissaires la décision d'abolir ou de conserver les comités formés au cours du dernier mandat et d'évaluer leur pertinence en fonction des objectifs de ce nouveau conseil.

14-09-22-43 CONTRAT RELATIF AUX ACTIVITÉS DE FRANCISATION POUR IMMIGRANTS ADULTES NON FRANCOPHONES – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU le contrat de service reçu du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion;

ATTENDU l'article 214 de la LIP;

Il est proposé par M. Dany Landry et résolu d'autoriser le président et le directeur général à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Phares le contrat de service relatif aux activités de francisation pour immigrants adultes non francophones.

14-09-22-44 PROGRAMMATION ANNUELLE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES POUR L'ANNÉE 2014-2015

ATTENDU les articles 13 et 14.2 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles* qui soumet les commissions scolaires à l'adoption de sa programmation annuelle par le conseil des commissaires;

ATTENDU la présentation au comité plénier du 22 septembre 2014 des documents suivants : «Programmation annuelle des ressources informationnelles de la Commission des Phares pour l'année 2014-2015» (PARI) «Planification triennale des projets et activités des ressources informationnelles de la Commission scolaire des Phares» (PTPARI);

ATTENDU l'objectif d'assurer une gestion rigoureuse et transparente des sommes consacrées aux ressources informationnelles;

Il est proposé par M^{me} Pauline Michaud et résolu d'adopter le document « PROGRAMMATION ANNUELLE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES POUR L'ANNÉE 2014-2015 » codifié sous le numéro I212-2.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

14-09-22-45 EFFETS BANCAIRES – SIGNATAIRES

ATTENDU l'article 160 de la Loi sur les élections scolaires;

Il est proposé par M. Daniel Arsenault et résolu d'autoriser le directeur général, la directrice générale adjointe et le secrétaire général à signer les effets bancaires de la Commission scolaire pour la période où le président du conseil des commissaires n'est plus habilité à signer lesdits effets bancaires, jusqu'à ce que le poste de président soit comblé.

14-09-22-46 OPPOSITION À LA FERMETURE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE RIMOUSKI

ATTENDU qu'en tant que véritables joyaux de notre province, les conservatoires contribuent au développement des arts et au dynamisme culturel de nos communautés;

ATTENDU que le gouvernement actuel envisage des coupures drastiques et des fermetures en région;

ATTENDU qu'à très court terme, le conseil d'administration du Réseau des conservatoires votera sur l'une des quatre options suivantes :

1. La fermeture du conservatoire de Montréal;
2. La fermeture des deux conservatoires d'art dramatique (Montréal et Québec en théâtre seulement);
3. La fermeture des conservatoires de régions (7 régions touchées, dont Rimouski) : dans ce scénario ceux de Québec et Montréal seraient épargnés;
4. La fermeture complète de tout le réseau.

ATTENDU que cette décision sera transmise et entérinée par la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Hélène David, d'ici la fin septembre;

ATTENDU qu'une des missions de la Commission scolaire des Phares est de contribuer au développement social, culturel et économique de sa région;

ATTENDU que les élèves de la Commission scolaire des Phares bénéficient du partenariat établi avec le Conservatoire de Rimouski depuis de nombreuses années;

ATTENDU que nous rejetons toutes les décisions qui mettraient fin à l'accès aux études supérieures dans les régions pour tous les jeunes qui désirent mener des carrières professionnelles en musique, la présence d'un conservatoire en région assure un continuum de formations aux talents dont on ne peut se priver;

ATTENDU que nous reconnaissons que les conservatoires régionaux contribuent à créer des pôles attractifs pour les musiciens professionnels en dehors des grands centres, assurant le dynamisme culturel de nos milieux. De très nombreux services et activités culturels dépendent de la présence de cette institution (écoles de musique, camps musicaux, offre de spectacles, créations artistiques diverses, soutien professionnel aux projets musicaux régionaux, etc.);

ATTENDU que nous reconnaissons que les conservatoires sont un maillon essentiel dans le recrutement et la rétention en région des professionnels de tous les secteurs d'activités économiques. Nous considérons donc que la disparition des conservatoires régionaux aurait un impact dévastateur sur le développement culturel, économique et social. Nous nous opposons fermement à de telles fermetures.

Il est proposé par M. Gilbert Labrie et résolu à l'unanimité que la Commission scolaire des Phares témoigne de sa ferme opposition à la fermeture du Conservatoire de Rimouski auprès des membres du conseil d'administration du Réseau des conservatoires du Québec, de même qu'à la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Hélène David.

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité de La Rédemption à organiser un service de surveillance à l'école du Portage – du Clair-Soleil au bénéfice de sa population;

ATTENDU le projet de protocole d'entente négocié entre les parties qui précise l'organisation et le fonctionnement du service de surveillance;

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Hamel et résolu, d'accepter les termes dudit protocole d'entente et d'autoriser la Municipalité de La Rédemption à organiser un service de surveillance à l'école du Portage- du Clair-Soleil.

Cette résolution est conditionnelle à l'obtention d'un avis favorable au projet de la part du Conseil d'établissement de l'école.

14-09-22-48 HUIS CLOS

À 20 h 32, il est proposé par M. Gilbert Labrie et résolu de continuer la séance à huis clos.

14-09-22-49 COMPLEMENT DE POSTE – NOMINATION INTÉIMAIRE AU POSTE D'AGENTE D'ADMINISTRATION AUX SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU que le poste d'agente d'administration aux Services des ressources humaines a été comblé en vertu du Règlement de délégation des fonctions et pouvoirs pour la période du 15 juin au 15 septembre 2014 et que cette période est arrivée à terme;

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel-cadre*;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

Il est proposé par M. Gilbert Labrie et résolu de nommer par intérim M^{me} Kathy Chamberland au poste d'agente d'administration à compter du 16 septembre 2014 jusqu'au plus tard le 30 juin 2015, ou au retour de la titulaire du poste.

14-09-22-50 COMPLEMENT DE POSTE – DIRECTRICE OU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES BEAUX-SÉJOURS – OUVERTURE DE POSTE

ATTENDU la structure du réseau des écoles et des centres et la structure administrative de la Commission scolaire;

ATTENDU que le poste de directrice ou de directeur de l'école des Beaux-Séjours sera à combler à compter du 5 janvier 2015 à la suite du départ à la retraite de la titulaire du poste;

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel-cadre*;

Il est proposé par M^{me} Pauline Michaud et résolu d'ouvrir, aux fins de comblement par voie de concours, le poste de directrice ou directeur de l'école des Beaux-Séjours.

14-09-22-51 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

À 21 h 33, il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu de siéger en séance publique.

14-09-22-52 INFORMATION

Les sujets suivants sont traités à titre d'information :

- a) Rapport du président;
- b) Rapport du directeur général.

14-09-22-53 QUESTIONS NOUVELLES

Aucun sujet n'est soumis.

14-09-22-54 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 35, il est proposé par M^{me} Louise Dionne et résolu de lever la séance.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
